

Avec Mourad Ghazli la discrimination positive c'est maintenant, par Brumaire

écrit par Christine Tasin | 13 janvier 2014



✘ On ne présente plus [Mourad Ghazli](#), cet ancien militant syndicaliste RATP (qui l'a exclu), pro-islam et pro-immigration, qui dans sa tête n'est pas plus français que les Anelka, Benzema et autres Amel Bent, mais ne cesse de se présenter comme tel pour mieux enfumer les internautes. Tels les Grecs dans le cheval de Troie, certains immigrés de première, deuxième, troisième génération... et parfois au delà, entrent ainsi dans une Marianne de papier pour s'introduire au cœur d'une identité dont ils ne veulent pas et qu'ils entendent changer.

Notre soi-disant compatriote (!) a commis paraît-il un ou plusieurs livres. Il s'oublie régulièrement sur un blog à son nom dont il sera question plus loin. Objectif principal : blanchir l'immigration et l'islam pour les rendre franco-compatibles. Pour ce faire, il convient de faire taire par la terreur judiciaire tous les empêcheurs de métisser en rond, tous les poils à gratter du Prophète. Christine Tasin entre autres en sait quelque chose, puisque cet amoureux de la France (musulmane) a déposé plainte contre la présidente de RR

pour une prétendue diffamation dont il serait victime, et peut-être ne s'arrêtera t-il pas en si bon chemin.

Un « Français » qui ignore le Français

Il relate ce haut fait d'armes dans son blog à la date du 27 décembre, sous le titre : **Christine Tasin mis (sic) en examen pour m'avoir diffamé** . Le laborieux déchiffrage du sabir qui tient lieu de langage à l'intéressé en dit long non seulement sur le sérieux de son lien prétendu avec le pays de Molière, mais aussi sur l'indulgence que lui vaut à cet égard son origine.

Car enfin quel Français pourrait écrire (si l'on ose employer ce terme) dans un dialecte aussi infâme sans s'attirer quolibets et imprécations de toutes sortes qui l'auraient aussitôt fait rentrer sous terre ? Ghazli lui peut se le permettre parce qu'étant issu de la « diversité », toute critique de cette nature ne saurait être qu'une manifestation de racisme.

Il faudrait donc croire le soi-disant attachement à la France d'un immigré de enième génération qui n'a toujours pas appris notre langue, et qui force ses supposés compatriotes à contempler des taches comme :

« Christine tasin est une activiste contre une partie des français à partir de leur appartenance religieuse sous couvert la laicite de façon fallacieuse » .

« j'annonce pas tout sur le blog , j'aime faire aussi des surprises »

« Je propose à Madame Tasin de m'amener tout ses amis... »

« j'ai donné la fessé judiciaire à des gros cabinets d'avocat de la RATP »

Et il n'est pas gêné le moins du monde. Il ne perçoit pas la contradiction qu'il y a entre ses proclamations d'identité française et son mépris pour l'instrument qui l'exprime. Il s'est même trouvé un ou des éditeurs pour publier des rots pareils, quand des Français (des vrais eux) écrivant correctement ont du mal à se faire éditer.

Un champion de Ju-Jitsu ?

Un autre domaine où il bénéficie d'une discrimination « positive » est le silence devant au moins l'un des titres sportifs dont il s'affuble : champion du monde de Ju-Jitsu. Il se garde bien de préciser où, en quelle année et pour cause : ce titre est bidon.

Non qu'il ne l'ait peut-être pas obtenu, je n'en sais rien. Mais parce qu'il ne veut rien dire. Le Ju-Jitsu n'est pas une discipline codifiée, faisant l'objet d'un programme officiel, de grades officiels, structurée dans une fédération nationale, le tout contrôlé par les pouvoirs publics. Ce mot désigne un art martial mal défini d'origine japonaise, d'où sont issus notamment le Judo et l'Aiki-Do. N'importe qui peut s'autoproclamer professeur de Ju-Jitsu et s'y inventer un grade ou un titre sportif, nul ne peut l'en empêcher dès lors qu'il n'existe aucune définition de cet art. Le seul point commun entre les styles qui s'en réclament, est de se pratiquer en kimono, et de regrouper des techniques de self-défense diversifiées : projections, coups, immobilisations, étranglements, luxations. C'est bien vague.

En outre le jujitsu (autre orthographe), qui avait presque complètement disparu en occident jusque dans les années 80, a fait depuis un retour timide, et regroupe un faible nombre de pratiquants, disséminés en nombreuses écoles et sous écoles plus ou moins rigoureuses. Pour quelques experts sérieux (Eric Pariset, Roland Haernez...), il y a bien des fantaisistes donnant des démonstrations spectaculaires mais peu convaincantes. Souvent ce sont des judokas complétant leur

formation par quelques techniques baptisées « jujitsu ».

Il en résulte que les divers « championnats » de France, d'Europe ou du Monde n'ont aucune signification. Qui osera le dire au sieur Ghazli sans se faire traiter de raciste là ou un Français aurait croulé sous les quolibets ?

Cinquante euros de consignation . Dernier exemple possible, mais il y en aurait bien d'autres. Après la plainte qu'il a déposée contre Christine Tasin devant un juge d'instruction parisien, Ghazli a dû comme c'est la règle verser une consignation qui en général va de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'euros. Pour lui, malgré l'importance de son patrimoine, ce fut... cinquante euros. Est-ce là encore de la discrimination « positive », ou la justice est-elle soudain devenue accessible ? Ou encore a-t-elle voulu faciliter les poursuites d'une islamophobe nauséabonde ? On le saura bientôt : Christine va à son tour déposer une plainte pénale devant un juge d'instruction parisien, après avoir été elle-même diffamée par un journaliste de gôche. On verra alors s'il faut adapter la formule de La Fontaine : « *selon que vous serez Français ou immigré, patriote ou « antiraciste » les jugements de cour* » etc..

BRUMAIRE